

Délibération N° 2021-18

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 5 mars 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 5 mars 2021

1/ Modifications de maquettes

Les modifications de maquettes du Master 1 et Master 2 Ville et environnement urbain, parcours « ville en tension » (UFR TT) concernent l'année 2020-2021 avec deux changements d'intitulés en M2, imposés par l'ENTPE et l'année 2021-2022 avec deux changements d'intitulés en M1 suite au départ de l'intervenant, sans possibilité de remplacement.

Les modifications de maquettes sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 24

Contre : 5

Abstention : 1

2/ Tarifs de la formation continue 2021-2022

La principale modification de la tarification des parcours aménagés en Master 2 a été apportée par l'application de la grille d'exonération pour le tarif individuel.

Les tarifs de la formation continue pour 2021-2022 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 24

Abstentions : 6

3/ Conventions

- UFR TT/EPLFPA de Vienne : renouvellement de la convention de partenariat pédagogique entre la LP MAEP et le lycée agricole de Vienne.

- UFR LESLA/CINEFABRIQUE : avenant n° 4 à la convention de partenariat pédagogique du DU Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia et de la LP techniques du son et de l'image.
- UFR TT/Lycée H. Guimard : avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique de la LP Guide-conférencier. Cet avenant fait état du calendrier prévisionnel pour l'année 2020-2021 au regard de la situation sanitaire.
- UFR TT/ENS Lyon : avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique relatif à la L3 Géographie aménagement, prenant en compte la modification de l'organisation pédagogique
- Création d'un accord de coopération pour un diplôme de Master en droit de la propriété intellectuelle et l'Université de Bakou en Azerbaïdjan – formation délocalisée.

4/ **Modification du calendrier universitaire 2021-2022**

Les modifications apportées concernent les périodes de vacances des mois d'octobre et d'avril, permettant une harmonisation des vacances universitaires avec les autres établissements du site.

Les conventions et la modification du calendrier universitaire 2021-22 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Dont :

Pour : 29

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 mars 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 mars 2021